



Secteur ferroviaire

Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr - www.sudrail.fr

23 avril 2015



Avec SUD-Rail, contrôlez les négociations ! n°11

Commission Mixte Paritaire C.C.N.

Le 23 avril, se tenait la 10^{ème} réunion de la Commission Mixte Paritaire (C.M.P.) de négociation de la Convention Collective Nationale (C.C.N.) de la branche ferroviaire.

La commission est présidée par un représentant du Ministère du travail, assisté par un représentant du Ministère des transports.

Toutes les organisations syndicales du secteur ferroviaire en sont membres ;

L'UTP constitue la délégation patronale qui compte des représentant-es des directions SNCF, ECR, Thello, Transdev, Eurotunnel, etc., parlant d'une seule voix.

A l'ordre du jour de cette séance figurait à nouveau **le positionnement des organisations syndicales, la mise en place de groupe de travail sur la réglementation du travail, les dispositions générales de la future convention collective.**

Lors de la réunion du 18 mars, plusieurs organisations syndicales s'étaient exprimées :

- La **CFTC et l'UNSA** avaient annoncé qu'ils signeraient le champ d'application proposé par l'UTP,
- Les **fédérations SUD-Rail, FO et CGT** avaient affirmé leur refus de valider un cc tel champ d'application,
- La **CFDT et la CGC** avait réservé leur réponse.

Lors de la réunion du 23 avril la CGC a annoncé qu'elle ne validerait pas ce projet en l'état, la CFDT a annoncé sa signature.

Trois organisations syndicales valident la proposition patronale : UNSA, CFDT et CFTC !

Quatre la refusent : SUD-Rail, CGT, FO et CGC !

La fédération SUD-Rail a une nouvelle fois affirmé et expliqué le refus de sa signature.

Les annonces récentes faites à l'occasion de la CPC MT, instance interne à la SNCF, du 16 avril confortent notre décision.

La direction SNCF vient d'annoncer la fermeture des ateliers de **Romilly, et Oullins, deux ateliers industriels historiques, deux régions différentes, mais le même destin : la fermeture des deux établissements.**

Pour les cheminots de ces ateliers, c'est une catastrophe ! Un drame humain !

Nous le répétons, la proposition patronale exclue de la future Convention Collective des dizaines de milliers de salarié-es du secteur ferroviaire ; ne seraient concerné-es quasiment que le personnel des entreprises de transport ferroviaire...

Et encore, seulement une partie de celles et ceux aujourd'hui à la SNCF puisque **la réparation du matériel ferroviaire serait hors C.C.N. !**

Ceci, en toute cohérence avec les projets de privatisation des ateliers SNCF, sur lesquels patrons des entreprises privées et direction SNCF travaillent main dans la main, avec la complicité de nombre de Conseils régionaux !

Voici aujourd'hui l'illustration de ce qui motive cette position patronale !

La direction SNCF fait payer aux salariés le prix fort de la dette, un des objectifs de la « réforme » ferroviaire d'août 2014 !

SUD-Rail a eu raison de s'opposer à celle-ci en juin 2014. Les belles promesses que faisaient à l'époque la direction, avec la complicité du gouvernement, sont loin maintenant !

Le champ d'application que propose la délégation patronale organise le dumping social, puisque des dizaines de milliers de salarié-es travaillant dans le secteur ferroviaire n'auraient pas les mêmes droits et la même réglementation du travail !

Tous les salarié-es qui contribuent au fonctionnement, à l'existence de l'activité économique « transport ferroviaire » doivent trouver leur place dans cette future convention collective.

Un même statut et une même réglementation pour tous et toutes, c'est plus de droits pour chacun-e de nous. L'éclatement en de multiples statuts, conventions et réglementations, c'est la remise en cause assurée des droits de tous et toutes !

Le second point de l'ordre du jour portait sur « **les négociations des dispositions générales de la C.C.N.** », c'est-à-dire la périodicité des réunions de la CMP, le nombre de représentants des fédérations..... La fédération SUD-Rail a souhaité que soit retiré le terme « partenaires sociaux ». **Non, nous ne sommes pas les partenaires de ceux qui entendent négocier des régressions sociales, s'attaquer aux droits des travailleurs et des travailleuses.**

Le dernier point portait sur la mise en place des **groupes de travail sur la réglementation du travail**. Ces groupes de travail se réuniront une fois par mois jusqu'à l'automne. Il s'agit dans un premier temps de faire un état des lieux de la réglementation existante.

La fédération SUD-Rail a rappelé que la réglementation du travail qui existe dans l'entreprise historique SNCF doit constituer un socle à minima et doit être également améliorée.

Nous refusons un « point d'équilibre » entre la réglementation de l'opérateur historique et celle des organisateurs du dumping social (à l'exemple de ce qui existe notamment dans les entreprises de transport ferroviaire privées), car ce serait précisément donner droit au dumping social.

Il y a une réglementation du travail qui s'applique aux 155 000 salarié-es de la SNCF qui selon les dires de l'UTP représentent 95% du personnel concerné par le champ d'application de la future CCN, il n'est pas questions d'accepter une quelconque régression en matière de réglementation du travail !

Prochaine réunion de la Commission Mixte Paritaire : le 26 mai